

CHRONIQUE ASSURANCE

Valérie Desrochers, PAA, Superviseure de la souscription

Michel Raymond, Conseiller en prévention

Groupe Ultima, représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec

Les visites d'inspection, un premier pas vers la prévention

Votre courtier a évalué les besoins d'assurance de votre municipalité et il a confié à la MMQ le soin d'émettre des contrats pour couvrir ses biens et sa responsabilité. Excellent!

Vous êtes bien protégé et, en plus, vous êtes maintenant copropriétaire de cette entreprise au même titre que plus de 850 autres municipalités, MRC et régies intermunicipales québécoises.

Un bon matin, vous recevez une lettre vous annonçant la venue prochaine d'un inspecteur indépendant. Votre municipalité est-elle dans la mire de la MMQ?

Est-elle l'une des rares à qui l'on impose cette mesure? Non, bien au contraire. Tous les membres de la MMQ, sans exception, reçoivent tôt ou tard la visite d'un inspecteur.

Rappelons qu'avant la création de la MMQ, il n'existait pas d'assureur voué uniquement aux municipalités. La fréquence élevée des sinistres donnait lieu à de brusques hausses de primes et l'accès à certaines protections devenait de plus en plus restreint.

En parallèle, plusieurs champs de compétence provinciale passaient aux mains des municipalités, accroissant ainsi leur vulnérabilité sur le plan de la responsabilité.

Pour parvenir à stabiliser les primes dans un tel contexte, il fallait mettre en place des mécanismes afin de réduire significativement la sinistralité.

C'est pourquoi les municipalités fondatrices de la MMQ ont convenu d'instituer un programme de gestion de risques. C'est dans le cadre de ce programme qu'ont lieu les visites d'inspection.

Une action aux retombées multiples

Une visite d'inspection ne dure habituellement qu'une journée. En compagnie d'un représentant de votre municipalité, un inspecteur se déplace sur votre territoire afin de jeter un coup d'œil aux bâtiments, lieux et objets couverts par votre contrat.

Dans les jours qui suivent la visite, l'inspecteur envoie un rapport à la MMQ. Un conseiller en prévention en éva-

lue les éléments afin de s'assurer de leur pertinence à l'égard de toute situation propre au monde municipal.

La MMQ transmet ensuite ses recommandations à votre municipalité, après quoi vous disposez de quelques semaines pour lui faire part de chacune des mesures que vous comptez appliquer et des dates auxquelles elles seront apportées.

Il n'est pas rare qu'un conseiller en prévention de la MMQ se rende par la suite sur votre territoire afin d'apporter son soutien à la personne chargée de l'application des mesures.

Ce lien peut également s'établir par téléphone. C'est à cette étape que s'engage entre la MMQ et votre municipalité un véritable travail de collaboration à la faveur d'une saine gestion de vos risques et d'un contrôle effectif de vos coûts d'assurance.

Naturellement, le non-respect des recommandations adressées à votre municipalité peut entraîner un suivi plus attentif. La MMQ doit en effet agir de manière à empêcher toute escalade de son taux de sinis-



Groupe Ultima

Valérie Desrochers

tralité compte tenu des hausses de primes qui pourraient en résulter.

À l'inverse, leur mise en œuvre constitue un excellent moyen pour votre municipalité de maîtriser ses coûts d'assurance.

Et c'est sans compter que si vous faites l'objet d'une poursuite, vous serez en meilleure position pour vous défendre si votre dossier d'assurance atteste que vous déployez régulièrement des mesures préventives pour améliorer la sécurité de vos bâtiments, de votre équipement et de vos lieux publics.

Lorsqu'une municipalité membre informe la MMQ qu'elle a apporté une mesure corrective, par exemple la réparation d'un trottoir dangereux, le remplacement d'une clôture non réglementaire ou le dégagement d'une sortie de secours, son dossier est automatiquement mis à jour. ▶

Il convient de souligner que la MMQ est le seul assureur qui appuie aussi systématiquement les municipalités dans leurs activités de prévention. Les visites d'inspection sont la norme en assurance, mais la clé du succès réside dans l'accompagnement offert par la suite, une dimension qui confère à la MMQ une valeur ajoutée.

Un autre plus : l'équité des primes

Au-delà des questions d'assurance et de prévention, les visites d'inspection procurent

aux membres de la MMQ une « garantie » intéressante, celle de profiter de primes équitables. En effet, le diagnostic de l'inspecteur est l'outil qui permet aux souscripteurs de tarifier chaque contrat en fonction de la valeur réelle des risques couverts, afin que chaque membre paie sa juste part.

On dit couramment de l'inspecteur qu'il est les yeux de la MMQ. Sa visite lui permet de s'assurer de visu que la description de vos risques telle qu'elle apparaît dans votre dossier correspond bien à la réalité.

Selon les observations de l'inspecteur, il se peut que la MMQ communique avec votre courtier et qu'à son tour, ce dernier vous recommande de faire modifier vos garanties.

Un travail de collaboration

Un service offert à tous les membres de la MMQ et non une mesure d'exception, les visites d'inspection se veulent constructives et constituent le premier pas d'une démarche de prévention structurée.

Le monde municipal a longtemps dû faire cavalier seul dans la recherche de solutions visant à régler ses problèmes d'assurance.

Avec la MMQ, il dispose désormais d'un instrument de choix.

Travailler ensemble à faire échec aux sinistres, voilà le défi que la MMQ et ses membres doivent relever. La stabilisation des primes à long terme est un objectif réaliste pourvu que chacun mette la main à la pâte. ■

Salon DES TEQ



170 EXPOSANTS
2500 VISITEURS
ATTENDUS
100 CONFÉRENCES

Salon des technologies environnementales du Québec - 2006

6^e édition

14-15 mars 2006

CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

ORGANISÉ PAR



RÉSEAU **environnement**

Téléphone : (514) 270-7110
steq2006@reseau-environnement.com

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE :

www.reseau-environnement.com

